

ANALYSE ET PROSPECTIVE SUR LA SITUATION DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS FRANÇAISES

Donaig Lebon Le Squer^a

I - INTRODUCTION

Dans le cadre des relations interdisciplinaires qui gravitent autour de la sphère de l'halieutique, la recherche portant sur les organisations de producteurs se situe à la croisée de plusieurs disciplines avec une dominante en sciences humaines marquée (géographie, histoire, économie, droit, sociologie). Ce thème d'étude développé ici dans le cadre d'un programme AIR⁽¹⁾ et finalisé par plusieurs demandes professionnelles, porte précisément sur le rôle et le fonctionnement des OP dans le contexte actuel et à venir du marché des produits de la mer. Il touche notamment deux axes problématiques majeurs :

- en premier lieu l'interprétation des facteurs explicatifs d'une situation observée sur le terrain ; à savoir la grande diversité des modes d'intervention des OP françaises pourtant issues du même moule réglementaire européen,

- et deuxièmement, une problématique spatiale comprenant une interrogation prospective sur le devenir des OP et l'échelle pertinente de leur fonctionnement : échelle fonctionnelle et échelle géographique.

Présentation sommaire des Organisations de Producteurs

Les OP sont des structures mises en place dans le cadre des règlements communautaires de 1970 en tant qu'outils de gestion et d'organisation du marché. Au coeur du dispositif de la Politique Commune des Pêches, elles ont pour mission fondamentale d'assurer par des interventions de soutien des cours, un revenu "équitable" aux marins pêcheurs. Ce sont des structures économiques de droit privé auxquelles les producteurs adhèrent librement. Il en existe près de 150 en Europe, dont 21 organisations polyvalentes en France².

^a - Géographe halieute, chargée de recherche CNRS - IFREMER, Station IFREMER Lorient

(1) AIR2-CT93-1392 intitulé "Devolved and Regional Management"

(2) Soit 35% des producteurs et 68% de la valeur de la production nationale

II- ETAT DE RECHERCHE METHODOLOGIQUE

La pratique méthodologique associée à cette étude, en dehors du travail préalable classique de bibliographie et de documentation, a essentiellement consisté en enquêtes de terrain et analyse de données tant qualitatives que quantitatives.

A- Un "audit" des OP

Pour réaliser une sorte d'audit des OP, la première étape consistait à rencontrer les dirigeants et à collecter les informations tant qualitatives que quantitatives nécessaires à l'identification des organisations. Deux documents ont formalisé cette démarche ; d'une part un guide d'entretien ouvert, et d'autre part, une fiche de renseignements statistiques. Le traitement de l'information a ensuite pu se faire par codification des critères d'identification, puis analyse en composantes multiples et élaboration d'une typologie. Pour refléter le rôle et les caractéristiques des OP, des outils de représentation cartographiques, graphiques et schématiques, notamment sous forme de logigrammes, ont permis d'effectuer des synthèses de situation et de fonctionnement.

B- Une enquête producteurs

Cette première démarche ciblée sur les responsables d'OP a été complétée par une enquête de perception auprès des producteurs. L'analyse ne pouvant être aussi exhaustive que la précédente, il a été choisi de procéder par sondage d'opinion sur un échantillon représentatif d'une soixantaine de pêcheurs. L'interprétation des questionnaires et la méthode des ACM offrent ainsi un complément intéressant au point de vue des dirigeants avec l'expression de situations "humanisées" venant enrichir les notions structurelles que l'on avait approchées précédemment.

C- Approche de la performance économique

Enfin, dans un troisième temps, l'évaluation de la performance économique des navires adhérents à une OP, prise en étude de cas, vient parachever le bilan de situation et de positionnement. Ainsi, par une typologie fine des flottilles et les recoupements des statistiques de production avec des données de gestion, il est permis d'établir des tableaux de bord précis et dynamiques sur chaque groupe de navires. Cette approche n'est rendu possible que par la mise en réseau

des informations de type captures provenant des OP et celles des groupements de gestion présents sur une même zone.

D- L'analyse à différentes échelles

A chaque étape de travail, les éléments de réflexion trouvent des illustrations aux différents niveaux d'analyse en jouant sur les échelles géographiques, du local au national, voire au niveau européen avec des perspectives comparatives sur d'autres Etats membres ; cela afin d'apercevoir à chaque échelon, le rôle des OP dans la filière et les réponses apportées ou non aux mutations du système halieutique global.

La succession des pratiques d'enquête exprime ici la complexité des facteurs entrant dans l'analyse de situation sur la gestion des pêches locales et les difficultés rencontrées pour la collecte de l'information. Celle-ci recouvre des implications à la fois externes (juridiques, économique) et internes (politiques globales, stratégies individuelles) d'où une superposition permanente des échelles d'analyse.

III- UNE DIMENSION SPATIALE OU SPATIO-TEMPORELLE : QUEL ESPACE D'INTERVENTION ?

Bien que de création récente à l'échelle des systèmes halieutiques, les OP ne sont pas des structures hors-site, mais au contraire fortement empreintes des traditions et particularismes locaux. Au fil des modifications réglementaires et des mutations de la filière depuis deux décennies, s'est opéré un glissement de l'échelle d'intervention et une présence étendue sur le terrain.

A- 25 ans d'intervention

Initialement centrées sur l'action à la première vente par l'exercice d'un prix de retrait, leurs missions ont évolué depuis 25 ans tant en amont vers la gestion de la ressource par attribution législative, qu'en aval dans les secteurs de la commercialisation et de la transformation des produits de la mer du fait de stratégies et d'initiatives internes.

1) Internalités : les stratégies individuelles

Confrontées à des limites et à des blocages plus ou moins forts, les OP ont été amenées à évoluer, à rechercher des solutions et, par là même, à sortir du cadre portuaire. C'est le cas pour beaucoup d'entre elles, avec une implication

dans la distribution et la commercialisation par le biais de coopératives de mareyage. Il s'agit là davantage de stratégies politiques et d'initiatives internes aux organisations.

2) Externalités : un renforcement des compétences

Les modifications de leur cadre d'intervention réglementaire sont allées dans le sens d'un renforcement des prérogatives (augmentation des espèces répertoriées dans les annexes communautaires, règle d'extension des disciplines aux inorganisés...) et d'un élargissement en particulier vers l'amont avec l'attribution d'une compétence de gestion de la ressource (régime des quotas)³.

3) Un contexte de marché étendu

Le mouvement général d'internationalisation du marché et de concentration des principaux distributeurs joue en faveur d'une offre concurrentielle élargie des produits, non plus seulement à l'échelle d'un port et de sa criée avec son arrière-pays, mais à l'échelle régionale, nationale et internationale avec des hinterlands étendus.

B- Des échelles de fonctionnement renouvelées

Les OP, pour remplir leur rôle d'organisation et de régulation des marchés, sont amenées à s'adapter et à fonctionner à des échelles renouvelées. Cela se traduit par l'émergence de fonctionnements en réseaux et plus généralement de politiques concertées. A titre d'illustration, il est intéressant de s'attarder sur cet aspect des interactions mis particulièrement en avant par l'actualité du secteur au regard des incitations politiques et de l'apparition progressive au sein des OP d'une nouvelle échelle d'action régionalisée (observatoire des pêches artisanales du Grand Ouest...).

1) Interactions des OP avec les autres intervenants de la filière

Ce type de fonctionnement se développe assez nettement à travers des relations de partenariat notamment sous la forme de politiques contractuelles et sous l'impulsion des pouvoirs publics pour la mise en réseau des opérateurs.

2) Interactions des OP entre elles

Plusieurs cas permettent d'illustrer les nouvelles collaborations entre OP comme la concertation, plus ou moins conflictuelle mais indispensable, pour la

(3) *Gestion des quotas délégué aux OP depuis 1992 d'après le règlement CE 3759 et dès 1990 par décision nationale*

gestion d'espèces saisonnières (thon germon) et l'émergence d'associations et de réseaux autour d'intérêts communs et de politiques régionales (AVOP, AMOP, BQM⁴...).

A travers ces différents éclairages qui ne dessinent encore que des pistes ou des tendances du fait de leur jeunesse, il est manifeste que la situation de crise actuelle fait office de révélateur en encourageant les interactions ou en exacerbant les concurrences et, d'une façon générale, en imposant la prise en compte de facteurs et d'échelles d'intervention élargis et la recherche d'économies d'échelle. On observe donc progressivement un glissement de l'échelle d'intervention des OP du local au régional, voire à l'échelon national à travers les fédérations nationales. Le défi des années à venir semble tenir aussi dans la résolution de cet antagonisme entre d'une part, l'élargissement des politiques selon une logique économique et, d'autre part, le fondement de la représentation portuaire des OP pour la défense de l'intérêt des producteurs.

IV- ELEMENTS DE CONCLUSION

La difficulté méthodologique propre en particulier à l'étude des OP, en tant qu'interfaces ressource-marché, est la prise en compte d'informations à la fois quantitatives et qualitatives, de données de gestion, de production et d'informations socio-économiques complexes. La synthèse et la compréhension des mécanismes passent par l'analyse combinée des différentes sources et une interprétation modulée, plus encore que dans d'autres cadres de recherche, par une bonne connaissance des spécificités du terrain.

De plus, les méthodes de recherche menées sur l'organisation du marché des produits de la mer sont extrêmement dépendantes des outils d'observation mis en place par les professionnels et, plus généralement, de leur volonté à collaborer. Plus ou moins contraints et forcés par les difficultés actuelles, les responsables d'OP, comme d'autres opérateurs du secteur, sont à la recherche, notamment à travers la réalisation d'outils de synthèse et d'observation, d'une échelle pertinente d'intervention en cohérence avec les nouvelles composantes du système halieutique.

(4) *AVOP : Association Vendéenne des OP ; AMOP : Association Méditerranéenne des OP ; BQM : Bretagne Qualité Mer*